

Le reboisement des principaux reliefs

Aujourd'hui, la forêt vauclusienne atteint des surfaces qu'elle n'avait plus connue depuis les grands défrichements du moyen âge.

Après quelques siècles de défrichement (principalement depuis le Moyen-Age) et d'exploitation intensive et sans réserves des versants par le pastoralisme et la production de charbon de bois qui provoquèrent de graves phénomènes d'érosion et d'inondation, une première loi sur le reboisement (datée de 1860) est suivie par d'autres dispositions « pour la restauration et la conservation des terrains en montagne ». Des plantations vont alors être entreprises sur le mont Ventoux et dans le Luberon. Dans le Ventoux, les travaux ont commencé en 1875 par le versant Sud et se sont poursuivis jusqu'en 1936 sur les versants Nord et Sud- Est, nous livrant aujourd'hui ces nouveaux paysages boisés qui découlent de l'introduction massive de résineux comme le pin noir d'Autriche et le cèdre de l'Atlas. La forêt de cèdres du petit Luberon en est un témoignage remarquable.

Aujourd'hui, la forêt vauclusienne atteint des surfaces qu'elle n'avait plus connue depuis les grands défrichements du moyen âge. Cette situation conduit à des questions nouvelles : la fermeture excessive de certains paysages comme dans la vallée du Toulourenc ou dans certaines parties des monts de Vaucluse et le développement du risque d'incendies dans les grands massifs ou sur des reliefs plus modestes comme le massif d'Uchaux qui combine dangereusement un étalement pavillonnaire et un enrésinement spontané.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Hôtel du Département

Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 09